

**ROUGE FM
CONCOURS
L'APPEL CHANCEUX 100 000\$ À GAGNER
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION**

1. Le concours « L'APPEL CHANCEUX 100 000\$ À GAGNER » (ci-après le « concours ») est organisé par Bell Media inc. (ci-après les « Organismes du concours »). Il se déroule au Canada via IHEARTRADIO.CA et par téléphone du 13 Mars à au 7 Avril 2017 à 11h HE (ci-après la « Durée du concours »).

ADMISSIBILITÉ

2. Le concours est ouvert à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence en date de sa participation au concours. Sont exclus les employés, agents et représentants des Organismes du concours, de leurs sociétés et agences affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, Iheartradio.ca, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Pour les fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

3. **Aucun achat requis.** Pour participer, il suffit de respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux présentes et, pendant la Durée du concours, **écouter l'indice du jour à 8h30 et au signal de l'animateur** lors de l'émission de **Julie « nom de(s) l'émission(s) »** diffusée(s) sur les ondes de la station de radio **ROUGE FM** (ci-après la « Station ») du **13 Mars au 7 Avril 2017 de 8h30 à 11h HE** (ci-après l'« Émission »), et au signal de l'animateur vers **8h30 HE**, écouter l'indice du jour et au signal de l'animateur de téléphoner au numéro **1-855-768-4336 ou 514-790-1073, on prendra le 107^e appel** et vous serez automatiquement gagnant de 5000\$.
4. Les participants doivent respecter la limite suivante, à défaut de quoi les Organismes du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations :
 - 4.1 Il y a une limite d'une inscription par personne par jour pour toute la Durée du concours.

DESCRIPTION DES PRIX

Grands prix

5. Les grands prix suivants sont offerts: Vingt(20) grands prix seront attribués, chacun constitués d'un chèque 5000\$.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

8. Du 13 Mars à 8h30 au 7 Avril 2017 à 11h HE, à Montréal, au bureau des Organismes du concours, le 107^e appel sera répondu et le participant au bout de la ligne se verra attribuer le prix décrit ci-dessus.
9. Il y a une limite d'un prix par personne. De plus, un participant ne pourra pas gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de trente (30) jours dans le cadre de tous concours tenus sur les ondes du Réseau ROUGE FM et de tous concours tenus sur le site Internet du Réseau ROUGE FM. Tout participant qui serait sélectionné aux termes du présent concours et qui ne respecterait pas la présente condition sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu pour sélectionner un participant. Une pièce d'identité pourra être exigée lors de la réclamation du prix.
10. Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent du nombre d'appels entrants reçus conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

RÉCLAMATION DES PRIX

11. Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :
 - 11.1 être jointe par les Organismes du concours dans les 15 suivant la sélection au hasard ; et
 - 11.2 répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'ordre mathématique apparaissant au formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après, le « Formulaire de déclaration ») transmis par les Organismes du Concours ; et
 - 11.3 signer le formulaire de qui lui sera transmis et le retourner aux Organismes du concours au plus tard dans les 15 jours suivant sa réception.
12. En participant à ce Concours, tout participant accepte d'être lié par le présent règlement de participation. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et si le temps le permet, une nouvelle sélection pour ce prix sera effectuée conformément au présent règlement ou, à la discrétion des Organismes du concours, par un tirage au hasard parmi les finalistes ou l'ensemble des participants jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant et ce, sans affecter l'ordre d'attribution des autres prix.
13. Dans les quinze (15) jours suivant le moment où la personne est déclarée gagnante, les Organismes du Concours informeront toute personne gagnante de la façon dont elle pourra prendre possession de son prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

14. **Vérification.** Les Bulletins de participation, le cas échéant, sont sujets à vérification par les Organisateurs du concours. Tout Bulletin de participation qui est, selon le cas, incomplet, incompréhensible, inaudible, illisible, frauduleux, mutilé, transmis en retard qui ne comporte pas la bonne réponse à la question d'ordre mathématique ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une inscription ou à un prix.
15. **Disqualification.** Les Organisateurs du Concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce Concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. utilisation de Bulletins de participation obtenus de source non autorisée, participations excédant la limite permise, piratage informatique, etc.). Toute tentative de porter délibérément atteinte au Site Internet ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours représente une violation des lois criminelles et civiles. Si une telle tentative a lieu, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de réclamer des dommages-intérêts de cette personne, sans préjudice aux droits des Organisateurs du Concours d'intenter tout autre recours dans les limites permises par la loi. Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
16. **Non-conformité/admissibilité.** Tout participant qui serait désigné gagnant dans le cadre de ce Concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et une autre sélection aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout gagnant désigné qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer les Organisateurs du Concours dès qu'il sera contacté.
17. **Acceptation du prix.** Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
18. **Substitution de prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour les Organisateurs du Concours d'attribuer un prix (ou une portion de prix) tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix (ou de la portion de prix) indiquée au règlement en argent.
19. **Refus d'accepter un prix.** Le refus d'une personne sélectionnée conformément au présent règlement d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les Organisateurs du Concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
20. **Limite de responsabilité/utilisation du prix.** Toute personne sélectionnée dégage les Organisateurs du Concours, leurs sociétés affiliées et divisions respectives et toute autre personne morale de leur groupe corporatif respectif, leurs agences de publicité et de promotion, leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants (ci-après désignés les « Bénéficiaires ») de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Afin d'être déclarée

gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer un Formulaire de déclaration à cet effet, si requis.

21. **Responsabilité/fonctionnement du Concours.** Les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne: le mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication; toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au Concours; toute erreur technique ou humaine pouvant se produire dans le traitement d'une ou des participations au Concours; des problèmes avec les fonctions du Site Internet ou les caractéristiques du Site Internet, peu importe la cause; le mauvais fonctionnement, ou les dommages causés au réseau ou aux lignes téléphoniques, à l'équipement informatique, au système ou appareil de messagerie vocale, aux données ou aux logiciels, aux systèmes en ligne, aux serveurs ou aux fournisseurs d'accès; toute perte de fonction parce que les témoins ne sont pas activés; la congestion sur Internet; la sécurité ou la confidentialité des renseignements transmis par les réseaux informatiques ou téléphoniques; ou toute infraction à la protection des renseignements personnels en raison d'une interférence par des pirates informatiques.
22. **Accès au site Internet.** Les Bénéficiaires ne garantissent d'aucune façon que le Site Internet sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
23. **Modification.** Les Organisateurs du Concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent Concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.
24. **Fin prématurée du Concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au Concours pendant la Durée du Concours et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, les Organisateurs du Concours procéderont à la sélection au hasard parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.
25. **Limite de prix.** Dans tous les cas, les Bénéficiaires, les fournisseurs de produits ou des services liés à ce Concours ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.
26. **Impossibilité d'agir/conflit de travail.** Les Bénéficiaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle (séisme, tremblement de terre, guerre, acte de terrorisme, incendie, inondation, tempête, émeute, insurrection, mouvement populaire, feu ou tout autre cas de force majeure) ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Concours.

27. **Limite de responsabilité/participation.** En participant ou tentant de participer au présent Concours, toute personne dégage de toute responsabilité les Bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours.
28. **Autorisation.** En participant à ce Concours, toute personne gagnante autorise les Organismes du Concours , Iheartradio.ca et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix sans aucune forme de rémunération et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
29. **Liste des gagnants.** Du 13 Mars au 7 Avril, les noms des gagnants du Concours seront disponibles aux bureaux de la Station entre 9 h et 17 h du lundi au vendredi.
30. **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce Concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix ou aux fins de valider les renseignements personnels de certains participants (ex. : courriel, numéro de téléphone).
31. **Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce Concours seront utilisés seulement par les Organismes du Concours , Iheartradio.ca et leurs représentants pour l'administration de ce Concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce Concours ne sera envoyée à un participant, à moins que ce participant ne l'autorise expressément.
32. **Décisions des Organismes du Concours.** Toute décision des Organismes du Concours ou de leurs représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve, de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.
33. **Différends.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
34. **Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au Bulletin de participation. C'est à cette personne que la question d'habileté mathématique sera posée et à qui le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
35. **Paragraphe inexécutable.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
36. **Juridiction.** Ce Concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

ANNEXE A

Si l'obtention du Bulletin de participation nécessite l'achat ex. Bulletin de participation dans un magazine, Bulletin de participation obtenu suite à un achat en magasin et si les fac-similés ne sont pas acceptés, veuillez prévoir une méthode alternative de participation sans achat à introduire au paragraphe 3. Donc remplacez le paragraphe 3 par :

3. Pour participer, il suffit de respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux présentes et, pendant la Durée du concours, **[description de la mécanique de participation du concours, ex : d'identifier [description de ce qu'il faut identifier] lors de l'émission [ou des émissions] « nom de(s) l'émission(s) » diffusée(s) sur les ondes de la station de radio [ajoutez le nom de la station] (ci-après la « Station ») du [date de début] au [date de fin] de [heure de début] à [heure de fin] HE (ci-après l' « Émission »),**
 - 3.1 Procurez-vous un bulletin de participation **[description des endroits où les bulletins sont disponibles avec achat ex. dans une revue ou remis à l'achat d'un produit ou service]** (ci-après : le « Bulletin de participation »), sous réserve de la disponibilité. Remplissez lisiblement votre Bulletin de participation en y inscrivant **[vos nom, prénom, âge, adresse complète avec le code postal, numéro de téléphone avec l'indicatif régional, adresse électronique, la bonne réponse à la question mathématique y apparaissant et [description de ce qu'il faut identifier].]** Postez votre Bulletin de participation à l'adresse qui y est indiquée, au plus tard le **[date limite]**, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité. Les facsimilés du Bulletin de participation ne sont pas acceptés. Sur réception de votre Bulletin de participation dûment rempli, vous serez automatiquement inscrit au concours.
 - 3.2 **Aucun achat requis.** Il est possible de participer au concours sans achat en faisant parvenir un texte manuscrit et original d'au moins 50 mots expliquant **[pourquoi vous aimeriez gagner (décrire le prix)].** Inscrivez-y **[vos nom, prénom, âge, adresse complète avec le code postal, numéro de téléphone avec l'indicatif régional, adresse électronique et [description de ce qu'il faut identifier]].** Répondez sur votre demande à la question d'habileté mathématique suivante : **[indiquez la question mathématique].** Postez votre demande de participation sans achat à l'adresse suivante : Participation sans achat, Concours **[nom du concours, adresse],** au plus tard le **[date limite]**, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité. Sur réception de votre demande de participation sans achat dûment remplie, vous serez automatiquement inscrit au concours.

OU

- 3.2 **Aucun achat requis.** Il est possible de participer au concours sans achat en faisant la demande d'un Bulletin de participation du concours **[indiquez à quel endroit l'obtenir ex. au préposé au comptoir du service à la clientèle de l'un des marchands participants],** sous réserve de la disponibilité. **[Le préposé OU autre, précisez]** vous remettra un Bulletin de participation, lequel vous devrez remplir et transmettre conformément à ce qui est prévu au paragraphe 3.1 ci-dessus. Les mêmes conditions s'appliquent aux Bulletins de participation ainsi obtenus.

OU

- 3.2 **Aucun achat requis.** Il est possible de participer au concours sans achat en remettant **[indiquez à quel endroit le remettre ex. au préposé au comptoir du service à la clientèle de l'un des marchands participants]** un texte manuscrit et original d'au moins 50 mots expliquant **[pourquoi vous aimeriez gagner (décrire le prix)].** **[Le préposé OU autre, précisez]** vous remettra un Bulletin de participation, lequel vous devrez remplir et transmettre conformément à ce qui est prévu au paragraphe 3.1 ci-dessus. Les mêmes conditions s'appliquent aux Bulletins de participation ainsi obtenus.

ANNEXE B

1. **Si le (les) grand(s) prix est(sont) la propriété d'un véhicule, remplacez le paragraphe 6 par ce qui suit :**

6. [Le/Les] grand[s] prix suivant[s] [est/sont] offert[s] : [lettres(chiffres)] véhicule[s] de marque [marque], modèle [modèle] [année], équipé[s] de [ex : transmission automatique, etc.], d'une valeur approximative de [lettres(chiffres)] \$ [chacun].

Les conditions suivantes s'appliquent [au/à chaque] grand prix :

- a) la couleur et les équipements peuvent être différents de l'illustration du véhicule apparaissant sur la publicité du Concours;
- b) la couleur du véhicule offert est [à la discrétion des Organismes du Concours et est sujette aux disponibilités **OU** au choix de la personne gagnante parmi les couleurs offertes, sous réserve de la disponibilité];
- c) la description dans la brochure officielle du fabricant s'applique en cas de divergence entre la description et le véhicule offert;
- d) [**Si applicable** : en cas de non disponibilité du véhicule, pour quelque raison que ce soit y compris, mais sans s'y limiter, les retards de production causés par des interruptions de travail, une pénurie de pièces, des conditions météorologiques défavorables, la fin de l'année-modèle ou d'autres événements imprévus, [insérer nom du fabricant automobile partenaire] se réserve le droit, sous réserve de l'approbation des Organismes du Concours, de substituer le véhicule par un autre véhicule de valeur égale, ou à sa seule discrétion, par la valeur du prix indiquée au règlement en argent;]
- e) le prix inclut les frais d'inspection, de pré-livraison, les taxes. Tout frais ou dépense autre que ceux énumérés ci-dessus sont à la charge de la personne gagnante incluant, mais sans s'y limiter, l'immatriculation du véhicule, le permis, l'essence, les assurances, les frais liés à toute contravention et les frais d'entretien;
- f) la personne gagnante doit prendre les arrangements avec le concessionnaire désigné pour la commande du véhicule dans les trente (30) jours suivant le moment où elle est déclarée gagnante;
- g) la personne gagnante doit prendre possession du prix à ses frais chez le concessionnaire désigné par les Organismes du Concours, au plus tard trente (30) jours suivant l'avis du fabricant ou du concessionnaire désigné à l'effet que le véhicule est disponible chez le concessionnaire désigné, sous peine de nullité;
- h) il faut prévoir entre [lettres(chiffres)] et [lettres(chiffres)] semaines pour la livraison du véhicule chez le concessionnaire désigné à partir du moment où la personne gagnante aura pris les arrangements avec ce dernier;

II. **Si le (les) grand(s) prix est(sont) la location d'un véhicule, remplacez le paragraphe 6 par ce qui suit :**

6. [Le/Les] grand[s] prix suivant[s] [est/sont] offert[s]: [lettres(chiffres)] location[s] de [lettres(chiffres)] [années OU mois] d'un véhicule de marque [marque], modèle [modèle] [année], équipé de [ex : transmission automatique, etc.], d'une valeur approximative de [lettres(chiffres)] \$ [chacune].

Chaque personne gagnante d'un grand prix s'engage à signer un contrat de location [sans frais] et à en respecter toutes les conditions. Sans restreindre la portée du contrat de location à intervenir, les conditions suivantes s'appliquent au prix :

- a) la couleur et les équipements peuvent être différents de l'illustration du véhicule apparaissant sur la publicité du Concours;
- b) la couleur du véhicule offert est [à la discrétion des Organismes du Concours et est sujette aux disponibilités OU au choix de la personne gagnante parmi les couleurs offertes, sous réserve de la disponibilité];
- c) la description dans la brochure officielle du fabricant s'applique en cas de divergence entre la description et le véhicule offert;
- d) **[Si applicable :** en cas de non disponibilité du véhicule, pour quelque raison que ce soit y compris, mais sans s'y limiter, les retards de production causés par des interruptions de travail, une pénurie de pièces, des conditions météorologiques défavorables, la fin de l'année-modèle ou d'autres événements imprévus, **[insérer nom du fabricant automobile partenaire]** se réserve le droit, sous réserve de l'approbation des Organismes du Concours, de substituer le véhicule par un autre véhicule de valeur égale, ou à sa seule discrétion, par la valeur du prix indiquée au règlement en argent;]
- e) la personne gagnante doit détenir un permis de conduire valide [au Québec] au moment [de sa participation et] de la prise de possession du prix, une assurance automobile appropriée et elle ne devra pas avoir de condamnation criminelle associée à l'utilisation ou l'opération d'un véhicule moteur n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation (pardon), à défaut de quoi elle perdra droit à son prix, lequel sera annulé [et un nouveau tirage aura lieu jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant];
- f) il y a une limite d'utilisation de [xx 000] km pendant la période d'utilisation de [période de location]. Si la personne gagnante dépasse cette limite, elle devra verser un montant de [0,XX] \$ par kilomètre additionnel;
- g) le prix inclut le coût de location pendant [durée de location], les frais d'inspection, de livraison, l'enregistrement au RDPRM et les taxes. Tout frais ou dépense autre que ceux énumérés ci-dessus sont à la charge de la personne gagnante incluant, mais sans s'y limiter, l'immatriculation du véhicule, le permis, l'essence, le dépassement du kilométrage alloué, les assurances, les frais liés à toute contravention, les frais d'entretien normaux et les taxes autres que celles applicables à la location du véhicule ;

- h) la valeur réelle du prix peut varier selon les taux d'intérêt de [nom de compagnie de crédit] et la valeur résiduelle tels qu'ils s'appliquent à un bail de [durée de location], au moment de la livraison;
- i) la personne gagnante s'engage à rembourser tout dommage au véhicule qui ne constitue pas de l'usure normale;
- j) **[Si applicable :** seule la personne gagnante est autorisée à conduire le véhicule];
- k) **[Si applicable :** la personne gagnante ne pourra circuler avec le véhicule [qu'au Québec seulement **OU** au Canada et aux États-Unis];
- l) la personne gagnante doit prendre les arrangements avec le concessionnaire désigné pour la commande du véhicule dans les trente (30) jours suivant le moment où elle est déclarée gagnante;
- m) la personne gagnante doit prendre possession du prix à ses frais chez le concessionnaire désigné par les Organisateur du Concours, au plus tard trente (30) jours suivant l'avis du fabricant ou du concessionnaire désigné à l'effet que le véhicule est disponible chez le concessionnaire désigné, sous peine de nullité;
- n) il faut prévoir entre [lettres(chiffres)] et [lettres(chiffres)] semaines pour la livraison du véhicule chez le concessionnaire désigné à partir du moment où la personne gagnante aura pris les arrangements avec ce dernier;
- o) la personne gagnante s'engage, avant de prendre possession du véhicule, à signer un document confirmant l'acceptation et le respect des conditions d'utilisation du véhicule mentionnées au présent règlement et prévoyant toute autre condition applicable à l'utilisation de celui-ci.

III. ***Si le(les) grand(s) prix est un voyage, remplacez le paragraphe 6 par ce qui suit :***

6. [Le/Les] grand[s] prix suivant[s] sont offert[s] : [lettres(chiffres)] voyage[s] de [une semaine **OU autre durée**] pour [lettres(chiffres)] adultes **[ET/OU [lettres(chiffres)] enfant[s] de moins de 12 ans **OU autres restrictions**]** à [ville et pays], d'une valeur approximative de [lettres(chiffres)] \$CAN [chacun]. [Le prix comprend **OU** Chaque prix comprend] :
- a) le vol aller-retour entre [ville de départ] et [ville d'arrivée] en classe économique;
 - b) [s'il n'y a pas de voiture fournie lors du séjour ajoutez: les transferts à destination entre l'hôtel et l'aéroport];
 - c) [lettres(chiffres)] nuits d'hébergement [en occupation double **OU autre, selon le cas**], [type de chambre], [à l'hôtel [nom de l'hôtel] **OU** dans un hôtel [lettres(chiffres)] étoiles];
 - d) **[Si applicable :** tous les petits déjeuners, dîners, soupers et consommations incluses [boissons locales];

- e) les activités incluses au forfait;
- f) **[Si applicable :** toutes autres activités particulières incluses au forfait ex. spectacle ou activité avec une ou des personnalités];
- g) **[Si applicable :** montant de [lettres(chiffres)]\$ CAN en argent de poche pour les dépenses personnelles];
- h) **[Si l'usage d'un véhicule pour la durée du séjour est prévu, ajoutez:** usage d'une voiture [marque/modèle/année **OU** catégorie de véhicule] pendant [lettres(chiffres)] jours].

Les conditions suivantes s'appliquent **[au/à chaque]** grand prix :

- a) tout frais et toute dépense autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante et/ou de son (ses) invité(s), notamment le transport aller-retour du domicile à l'aéroport de départ, les assurances personnelles, les taxes et les pourboires non inclus, **[les repas non inclus, les boissons non-incluses]** les dépenses de nature personnelle, les vaccins, **[l'essence, les assurances pour la voiture de location, tout frais relié au kilométrage supplémentaire]**, le cas échéant, les frais d'obtention de passeport et autres documents de voyage requis;
- b) le gagnant et son(ses) invité(s) devront avoir un passeport valide avant la date de départ. Le gagnant et son(ses) invité(s) devront entreprendre eux-mêmes les démarches pour obtenir leur passeport;
- c) sous réserve de ce qui est prévu au règlement, le voyage devra, sous peine de nullité, être effectué **[indiquez la date précise s'il y a lieu ou la date limite et les périodes d'exclusion]**, sous réserve des disponibilités;
- d) **[Si applicable :** toute personne accompagnant une personne gagnante devra être âgée de [18 ans ou plus **OU indiquez toutes autres restrictions s'il y a lieu]**, à défaut de quoi, elle ne pourra prendre part au voyage];
- e) les arrangements reliés au voyage devront obligatoirement être effectués par la personne gagnante auprès des Organismes du Concours **[ou indiquez le nom de l'agence de voyage, le cas échéant]** et ce, dans les délais prescrits par les Organismes du Concours. Toute personne gagnante devra fournir aux Organismes du Concours le nom figurant sur son passeport ou sa pièce d'identité utilisée pour voyager, de même que le nom et les coordonnées de la (les) personne(s) l'accompagnant. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements complétés;
- f) la personne gagnante et la (les) personne(s) qui l'accompagne(nt) devront voyager ensemble;
- g) **[Si applicable :** La personne gagnante ou la personne qui l'accompagne devra détenir un permis de conduire valide, être âgée de **[25 OU autre, selon le cas]** ans et plus et détenir une carte de crédit valide à son nom pour les fins de la location de la voiture, à défaut de quoi cette portion du prix sera annulée sans compensation aucune];

- h) advenant le cas où le gagnant ne pouvait accepter son prix, pour quelque raison que ce soit – comme par exemple si le gagnant ne possédait pas de passeport valide-, il ne recevrait pas de compensation en échange et il ne pourrait pas transférer son prix à une autre personne;
- i) si une portion du voyage n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à la (aux) personne (s) qui l'accompagne(nt); et
- j) **[toute autre condition applicable].**